

## Services pédagogiques offerts selon les situations d'absence (v.31 mars 2021)

Situation d'absence de l'élève	Service rendu par l'école	Services de suivi pédagogique (et autres) rendus par l'enseignante et les intervenants
L'enfant est malade (autre raison que la COVID), absent pour RV médical ou autres (et absent pour une journée ou quelques jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Même situation qu'avant la COVID-19.</li> <li>Votre enfant peut poursuivre son plan de travail et sa lecture.</li> <li>Son frère ou sa sœur peut lui apporter ses cahiers. En l'absence de frère ou sœur, la secrétaire peut vous les remettre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enseignante remet les cahiers au frère, à la sœur ou à la secrétaire. Elle pourrait indiquer des pages à faire, des travaux à faire ou non.</li> <li>Aucun enseignement à distance, ni suivi pédagogique « en direct ».</li> </ul>
<p>L'enfant a fait un test pour la COVID et est en attente de résultat</p> <p style="text-align: center;">----</p> <p>L'enfant est retiré parce qu'un membre de sa famille a fait un test et est en attente de résultat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Même chose que précédemment pendant les jours 1 et 2 de l'absence</li> <li>Au 3<sup>e</sup> jour d'absence, un suivi pédagogique s'enclenche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enseignante remet les cahiers au frère, à la sœur ou à la secrétaire. Elle pourrait indiquer des pages à faire, des travaux à faire ou non.</li> <li>Au 3<sup>e</sup> jour d'absence, l'enseignante débute un suivi pédagogique en entrant en contact direct avec l'élève une fois par jour (environ 4 fois par semaine) selon l'horaire qu'elle aura envoyé au parent. Ce suivi peut prendre divers formes : vidéoconférence avec l'élève pour lui expliquer les travaux à faire et répondre à ses questions ou l'élève assiste directement à certaines leçons de la classe par Google Classroom. C'est au choix de l'enseignante selon le type de besoin, le type de classe, l'âge des élèves, etc.</li> </ul>
<p>L'enfant a reçu un résultat positif à la COVID-19 et est retiré de l'école pour un temps déterminé par la santé publique</p> <p>(mais son groupe n'est pas fermé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Même chose que précédemment.</li> <li>Distribution du matériel scolaire de l'élève (s'il est demeuré à l'école).</li> <li>Important : si la famille est en isolement, aucun de ses membres ne peut se présenter à l'école pour venir chercher le matériel. Un ami ou un oncle, tante, etc. peut venir.</li> <li>Votre enfant peut poursuivre son plan de travail et sa lecture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Même chose que précédemment.</li> <li>Les seuils minimaux de service d'enseignement à distance ne s'appliquent pas.</li> </ul>
<p>L'enfant <b>et sa classe</b> sont mis en isolement par la direction de la santé publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distribution du matériel scolaire des élèves (s'il est demeuré à l'école).</li> <li>Contrat de prêt d'outils technologiques (pour les élèves qui en ont besoin)</li> <li>Soutien technique aux parents par le CSSMB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enseignement à distance commence 24h plus tard (ou le mardi si la classe a été fermée durant la fin de semaine) par le titulaire et les spécialistes selon un horaire préétabli et communiqué aux parents par l'enseignant de la classe.</li> <li>Les seuils minimums de service s'appliquent (heures d'enseignement prescrites, heures de disponibilité de l'enseignant prescrites, travail personnel de l'élève)</li> <li>Les élèves déjà suivis en orthopédagogie poursuivent leur suivi (la fréquence pourrait être moindre)</li> </ul>

<p>L'école est fermée par la direction de la santé publique pour un temps déterminé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Même chose que précédemment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Même chose que précédemment</li> <li>• Les élèves ayant un suivi par un professionnel (psychologue, orthophoniste, psychoéducatrice) poursuivent leur suivi (la fréquence pourrait être moindre)</li> </ul>
<p>La famille est allée en voyage et elle est en isolement préventif de 14 jours (demandé par la santé publique) au retour de leur voyage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le voyage durant la période scolaire est grandement à éviter.</li> <li>• Le gouvernement du Canada ne recommande pas les voyages.</li> <li>• Le fait de voyager tout en sachant que la famille devra être en isolement 14 jours est un choix des parents. Ils sont donc responsables de la scolarisation de leur enfant pendant cette période.</li> <li>• Mêmes dispositions qu'avant la COVID</li> <li>• Il appartiendra aussi au parent de veiller à la récupération de la matière vue en classe par les autres élèves et perdue par leur enfant durant l'absence du voyage et de la période d'isolement.</li> <li>• Votre enfant peut poursuivre son plan de travail et sa lecture.</li> <li>• Vous ne pourrez pas vous présenter à l'école pour récupérer son matériel puisque vous devez être en isolement.</li> <li>• Un autre membre de la famille (tante, oncle, etc.) peut venir récupérer le matériel scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignante remet les cahiers à la secrétaire. Elle pourrait indiquer des travaux et des pages à faire.</li> <li>• Aucun enseignement à distance.</li> <li>• Aucun suivi pédagogique en direct.</li> </ul>
<p>Le parent est inquiet et décide de garder son enfant à la maison par précaution</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fréquentation scolaire est obligatoire.</li> <li>• L'école fait le suivi des absences.</li> <li>• Lorsqu'il y a des cas positifs, l'école a déjà isolés les élèves concernés, il n'y a pas de raison d'isoler d'autres élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun plan de travail remis</li> <li>• Aucun service d'enseignement à distance</li> <li>• Aucun suivi pédagogique en direct</li> </ul>